

Infrastructures

Réponse à une consultation 22.02.2022

## Révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation

Les modifications proposées visent à simplifier la mise en place de zones à 30 km/h, y compris sur les routes affectées à la circulation générale. Le projet prévoit également d'introduire un nouveau symbole pour le «covoiturage», qui donnera la priorité de manière ciblée aux véhicules concernés. economiesuisse s'oppose à ces modifications, car il existe des risques d'abus et les mesures ne sont pas intégrées dans un concept global convaincant. L'accessibilité des centres, leur approvisionnement et l'élimination des déchets ainsi que la fluidité générale du trafic sont déterminants pour l'économie. Les deux mesures visent plutôt à éviter le trafic ou à le juguler et ne contribuent donc pas à une mobilité fiable des biens et des personnes.